

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**RÉUNION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019**

---

Le jeudi 26 septembre 2019, à 09h30, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 13 septembre 2019, s'est réuni Salle des sessions, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur Marc Lefèvre.

**Étaient présents :**

Madame Chantal Barjol, Monsieur Philippe Bas, Monsieur Michel de Beauhoudrey, Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur Jean-Dominique Bourdin, Monsieur Jacky Bouvet, Madame Frédérique Boury, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Gabriel Daube, Monsieur Antoine Delaunay, Monsieur André Denot, Monsieur Serge Deslandes, Madame Madeleine Dubost, Madame Karine Duval, Monsieur Sébastien Fagnen, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Odile Feret, Madame Marie-Hélène Fillâtre, Monsieur Jean-Paul Fortin, Madame Sylvie Gâté, Madame Nicole Godard, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Jean-Claude Heurtaux, Madame Adèle Hommet-Lelièvre, Monsieur Mathieu Johann-Lepresle, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Dominique Larsonneur-Morel, Madame Maryse Le Goff, Madame Christine Lebatcheley, Madame Odile Lefaix-Véron, Monsieur Marc Lefèvre, Monsieur Gilles Lelong, Madame Martine Lemoine, Monsieur Jean Lepetit, Madame Françoise Lerossignol, Madame Carine Mahieu, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Normand, Madame Anna Pic, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur Jean-Paul Ranchin, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison.

**Étaient excusés :**

.

**Étaient excusés et avaient donné procuration :**

Monsieur Frédéric Bastian procuration à Madame Anna Pic, Monsieur Jean-Claude Braud procuration à Madame Nicole Godard, Monsieur François Brière procuration à Monsieur Marc Lefèvre, Madame Christèle Castelein procuration à Monsieur Jacques Coquelin, Madame Yveline Druetz procuration à Monsieur Jean-Paul Fortin, Madame Patricia Lecomte procuration à Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Nouvel procuration à Monsieur André Denot.

**Secrétaire de séance :**

M. Sébastien Fagnen.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Réunion du 26 septembre 2019

<b>Service instructeur</b>	<b>:</b>	<b>Direction générale adjointe "Aménagement territorial et environnement"</b> <b>Direction de la mer et des ports</b> <b>Service de la mer et de l'exploitation portuaire et aéroportuaire</b>
<b>Titre du rapport</b>	<b>:</b>	<b>Bilans d'activité 2018 des délégations de service public - Liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes, aéroport de Cherbourg-Maupertus et société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>:</b>	<b>Monsieur Jean Morin</b>
<b>Commission</b>	<b>:</b>	<b>Infrastructures et environnement</b>

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CG.2013-12-12.3-10 du 12 décembre 2013 approuvant le principe de déléguer, pour 30 ans, l'exploitation des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Port-Bail à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Vu la délibération CG.2014-12-11.3-14 du 11 décembre 2014 autorisant le Département de la Manche à conclure un affermage avec la Compagnie maritime anglo-normande pour l'exploitation des liaisons maritimes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une durée de cinq ans ferme renouvelable deux ans de plus ;

Vu la délibération CD.2015-06-12.3-2 du 12 juin 2015 approuvant la convention de délégation par affermage du service public de la gestion et de l'exploitation de l'aérodrome de Cherbourg-Maupertus pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2021, entre le Département et la Société d'exploitation Cherbourg-Maupertus aérodrome ;

Vu la délibération CD.2017-12-8.4-1 du 8 décembre 2017 approuvant la convention de délégation de service public confiant l'exploitation du port de Barfleur à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche.

---

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les bilans d'activité 2018 des délégations de service public (DSP) concernant :

- les liaisons maritimes vers les îles anglo-normandes ;
- l'aéroport de Cherbourg-Maupertus ;
- la gestion des ports de Saint-Vaast-la-Hougue, Port-Bail et Barfleur par la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche.

### III – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EXPLOITATION PORTUAIRE DE LA MANCHE

Le Département de la Manche a créé, en 2012, la Société publique locale (SPL) d'exploitation portuaire de la Manche pour exploiter et gérer l'entretien des ports départementaux de Saint-Vaast-la-Hougue et Port-Bail, en y associant les communes respectives.

La Société publique locale est une société anonyme intervenant exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. Le capital est détenu à 100 % par les collectivités locales.

La SPL intervient pour la gestion et l'entretien :

- des différents ouvrages de protection et de l'écluse (Saint-Vaast-la-Hougue) ;
- des bassins de plaisance et d'échouage, des pontons, chaines amarrages, etc. ;
- des terre-pleins et des différents quais ;
- des ouvrages nécessaires au fonctionnement du port (signalisation, avitaillement en combustibles, bureaux du port, locaux sanitaires ...) ;
- des services aux usagers.

Les rapports annuels de Délégation de service public 2018 ont été remis par la SPL, titulaire des DSP, au Département, conformément aux dispositions de la convention, permettant d'identifier les comptes et de retracer la totalité des opérations et de les analyser.

La SPL d'exploitation portuaire de la Manche gère trois équipements portuaires distincts et à ce titre, constitue un seul établissement juridique avec plusieurs établissements secondaires. Les documents comptables sont le résultat d'une comptabilité analytique par établissement secondaire, résultats reconstruits à partir des comptes validés par le commissaire aux comptes. Les comptes de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche sont consolidés et une seule liasse fiscale est déposée au greffe du tribunal de commerce de Coutances.

#### A – DSP port de Saint-Vaast-la-Hougue : année 2018

##### 1 - Résultat financier 2018 :

	2018	2017	Variation
chiffre d'affaires locations	896	866	30
chiffre d'affaire carburant	1 055	970	85
autres produits	52	86	-34
Sous total produits	2 003	1 922	81
achats consommés	926	832	94
charges exploitation	422	299	123
impôts et taxes	92	97	-5
charges de personnel	194	374	-180
dotations amort / provisions	261	244	17
redevance DSP	35	35	0
autres charges	43	29	14
Sous total charges	1 973	1 910	63
<b>résultat en k€</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>18</b>

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue affiche une progression de son chiffre d'affaires de 4,2 % en 2018, principalement liée aux ventes de carburant (+ 8,7 %), les locations de courtes et longues durées ne progressant que de 3,4 %.

Les charges affichent une progression (+ 3,2 %) principalement liées aux achats de carburant (+ 11,3 %), compensée par une nette diminution des dépenses de personnel (- 51 %, départ en retraite de la directrice avec un remplacement à temps partiel par mise à disposition de personnel comptabilisé en autre charge pour 64 k€), et enfin à la dotation aux amortissements et aux provisions pour travaux (+ 13 %) du fait de l'amortissement des nouveaux équipements de pontons mis en œuvre en 2017.

Le résultat reste positif de 30 k€ contre 12 k€ en 2017. La SPL a versé au Département une redevance pour l'exploitation du port départemental de 35 545 € en 2018.

## 2 – Travaux réalisés sur le port :

+ Changement des pontons (fin des travaux) : 871 000 €

En raison du report des travaux de dragage, les deux tranches de travaux ont été faites consécutivement. Le remplacement des pontons s'est terminé le 9 février 2018.

+ Réfection de la peinture des pieux (2<sup>e</sup> tranche) : 85 000 €

La 2<sup>e</sup> tranche des travaux de remise en état des pieux a été réalisée en septembre 2018. Des retouches ont été faites sur quelques défauts issus de la première campagne.

+ Accès aux cales de mise à l'eau et stationnement pour les remorques : 10 000 €

Afin de contrôler l'accès aux cales devenus payant depuis début 2018, des caméras de surveillance ont été installées. Chacune des cales en est équipée et chaque passage est enregistré par un logiciel capable de déchiffrer et de stocker les plaques minéralogiques des véhicules ainsi que l'immatriculation des bateaux.

Les utilisateurs peuvent payer leur forfait soit en ligne via un site créé spécifiquement, soit directement au bureau du port.

Pour améliorer l'accueil de cette clientèle, une quinzaine de places ont été créées afin d'accueillir les véhicules avec remorque.

+ Curage du fond du port le long du quai pêche : 46 000 €

En amont des travaux de dragage, toute la zone située le long du quai pêche a été curée à l'aide d'une pelle mécanique. Ce secteur étant très chargé en termes de macro-déchets, résidus de coquillages et cailloux, la drague n'aurait pas pu nettoyer cette partie du port.

+ Terrassement et installation du chantier de dragage

En amont des travaux de dragage, l'entreprise Merceron a procédé à la préparation du chantier et notamment à la création de quatre bassins de lagunage dans des terrains agricoles à 1,5 km du port. Ces bassins serviront ensuite au lagunage des eaux de dragage avant leur rejet dans le milieu. Le coût total du chantier qui débute en fin d'année 2018 et se terminera fin 2019 est évalué à 600 000 €.

## 3 – Fréquentation du port :

. Plaisance :

Le nombre de contrats annuels passe de 643 bateaux à l'année à 670 du fait de la création de places supplémentaires sur les nouveaux pontons. En 2018, la fréquentation des plaisanciers en escale visiteur est légèrement remontée par rapport à 2017 avec 150 nuitées de plus (3 %), soit 5 140 nuitées contre 4 990 nuitées visiteurs en 2017.

. Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2017, 39 bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue.

## **B - Rapport annuel d'activité du port de Portbail :**

### 1 - Résultat financier 2018 :

	2018	2017	Variation
chiffre d'affaires locations	<b>269,73</b>	247,00	22,73
subvention d'exploitation		4,00	-4,00
autres produits	<b>0,42</b>	5,00	-4,58
Sous total produits	<b>270,15</b>	256,00	14,15
achats consommés	<b>40,57</b>	42,00	-1,43
impôts et taxes	<b>26,11</b>	20,00	6,11
charges de personnel	<b>53,38</b>	67,00	-13,62
dotations amort / provisions	<b>167,59</b>	163,00	4,59
redevance DSP	<b>7,61</b>	7,00	0,61
autres charges	<b>13,37</b>	15,00	-1,63
crédit d'impôt IS	<b>-11,30</b>	-17,00	5,70
Sous total charges	<b>297,33</b>	297,00	0,33
<b>résultat en k€</b>	<b>-27,18</b>	-41,00	13,82

Le port de Port-Bail affiche une progression de son chiffre d'affaires de 9 % en 2018, principalement liée à l'augmentation tarifaire liée aux travaux d'investissements réalisés en 2016 (dernière phase de forte augmentation tarifaire). L'année 2018 est désormais représentative de l'activité du port.

Les locations longues durées représentent 96,8 % de l'activité du port, contre 1,6 % pour les locations visiteurs.

Les charges sont en légère diminution (- 4 457 €) du fait principalement du non remplacement du poste d'agent portuaire (contrat CAE), les remplacements étant assurés par du personnel de Saint-Vaast-la-Hougue (baisse de 13 000€). Inversement, la dotation aux amortissements et aux provisions pour travaux augmente néanmoins (+ 4 500 €) pour tenir compte de l'amortissement des nouveaux pontons.

Le résultat reste négatif de 27 k€ contre 41 k€ en 2017 (et - 82 k€ en 2016), mais plutôt encourageant compte tenu des investissements réalisés et de l'amélioration nette du chiffre d'affaires.

La SPL a versé au Département une redevance pour l'exploitation du port départemental de 7 617 € en 2018.

### 2 – Travaux réalisés sur le port :

- + Accès aux cales de mise à l'eau : 9 800 € HT ;
- + Reprofilage du talus et enlèvement de la piste : 76 051 € HT ;
- + Aménagement des terre-pleins : 53 000 € TTC à charge de la SPL.

Les travaux ont fait l'objet d'un co-financement SPL (53 000 €) / commune de Port-Bail (47 000 €). Le terre-plein situé entre la route et le port, resté en l'état depuis les années 1970, a bénéficié d'aménagements en début d'année 2018. La SPL a pris en charge les travaux de bordures, de stabilisation des sols et d'évacuation des eaux de ruissellement, tandis que la commune a financé l'enrobé.

### 3 – Fréquentation du port :

#### . Plaisance :

En 2018, le nombre d'«équivalents contrats pleins» est de 291 soit 26 de plus qu'en 2017. Cette augmentation s'explique par le fait que certains emplacements n'ont été disponibles qu'à partir de mai 2017. En 2018, toutes les places étaient disponibles dès le début d'année d'où la hausse constatée.

Les statistiques de passages en escales de longue durée ou de courte durée sont également en hausse de 86 % du fait de l'augmentation de la capacité du port et de l'attractivité des nouveaux équipements :

Type de contrat	2018		2017		Différence	
	bateaux	nuitées	bateaux	nuitées	bateaux	nuitées
<b>MENSUEL</b>	<b>4</b>	<b>579</b>	<b>29</b>	<b>3 357</b>	<b>-86,2%</b>	<b>-82,8%</b>
6 mois	3	548	14	2 562	-78,6%	-78,6%
3 mois	-	-	7	305	-	-
mois	1	31	8	490	-87,5%	-94,1%
<b>PASSAGE</b>	<b>135</b>	<b>482</b>	<b>81</b>	<b>258</b>	<b>+66,7</b>	<b>+86,8</b>
Français	57	327	32	180	+78,1%	+81,7%
Anglais	75	152	47	76	+ 59,6%	+100,0%
Néerlandais	-	-	2	2	-	-
Allemand	3	3	-	-	-	-

#### . Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2017, deux bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Port-Bail.

### **C - Rapport annuel d'activité du port de Barfleur :**

Le Département a confié la gestion du port de Barfleur à la SPL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il s'agit donc d'un premier bilan d'exploitation qui ne pourra être comparé aux exercices précédents. Le port de plaisance de Barfleur dispose de 140 emplacements, dont 124 sur mouillage.

#### 1 - Résultat financier 2018 :

	2018
chiffre d'affaires locations plaisance	<b>36,04</b>
chiffre d'affaire location pêche	<b>7,13</b>
redevances occupation domaine	<b>23,28</b>
Sous total produits	<b>66,45</b>
charges exploitation	<b>34,3</b>
impôts et taxes	<b>11,6</b>
charges de personnel	<b>12,9</b>
dotations amort/provisions	<b>1,25</b>
redevance DSP	<b>2,4</b>
autres charges	<b>0</b>
Sous total charges	<b>62,45</b>
<b>résultat en k€</b>	<b>4</b>

Il s'agit d'une première année d'exploitation intégrant à la fois les reprises des amortissements antérieurs, la reprise du personnel communal (en mise à disposition). Il n'y a pas eu de gros travaux d'investissement réalisés. Le résultat financier sort en positif de 4 000 €, intégrant une redevance domaniale versée au Département de 2 400 €.

## 2 – Fréquentation du port :

### . Plaisance :

Au 31 décembre 2018, les contrats au mouillage étaient répartis comme suit :

- 94 mouillages sur la grille ;
- 12 mouillages tournants à la Bretonne ;
- 8 mouillages tournants au Cracko ;
- 10 mouillages professionnels.

Le total des mouillages est de 124 bateaux.

En 2018, il y a eu :

- 10 nuitées visiteurs sur le quai ;
- 30 nuitées au mouillage pour six bateaux.

### . Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2018, dix bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel à quai.

## + Opération PECHPROPRE :

Le projet PECHPROPRE a été initié en 2016 par la Coopération maritime dans le but de proposer un dispositif national de gestion des Plastiques usagés des professionnels de la pêche (PUP) adapté aux problématiques portuaires. Il s'appuie sur l'expertise du monde agricole par l'intervention du Comité français des plastiques en agriculture (CPA).

Le port de Barfleur a été choisi comme port « pilote » pour la façade Manche. Les procédures de recyclage des filets de Saint-Vaast-la-Hougue ont été transposées à Barfleur. Des big-bags ont été distribués pour pré-stocker les filets usagés et un container a été mis sur le quai pour les chutes de chalut.

L'opération s'est déroulée de la mi-février à la mi-juin 2018 avec l'aide du SMEL (Synergie mer et littoral). Sur la période, 430 kg de filets usagés ont été récupérés puis recyclés ainsi que 130 kg de chutes de chalut.

---

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer, à vous prononcer et à prendre acte de la présentation des rapports annuels 2018 des sociétés suivantes :

- la compagnie maritime anglo-normande, étant entendu qu'un nouveau rapport d'activité devra être présenté par le délégataire, le rapport 2018 ne pouvant être accepté en l'état ;

- la société d'exploitation de Cherbourg-Maupertus Aéroport et la recette de 144 731 € au titre de la redevance variable de l'année 2018 ;

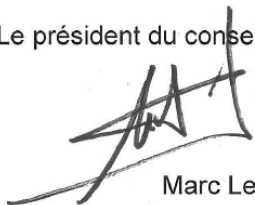
- de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche pour les ports de :

- . Saint-Vaast-la-Hougue,
- . Port-Bail,
- . Barfleur.

Je vous invite également à délibérer sur les perspectives du service de liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes pour 2020 et au-delà.

<b>RECETTES</b>		
Imputation budgétaire	Engagement	Montant
75 63 757 680 441	4417005-1	144 731,00

Le président du conseil départemental,



Marc Lefèvre



**DELIBERATION CD.2019-09-26.3-1 - Bilans d'activité 2018 des délégations de service public - Liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes, aéroport de Cherbourg-Maupertus et société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche**  
(rapporteur : Monsieur Jean Morin)

Compte tenu des éléments d'information fournis dans le rapport et sa note complémentaire, de l'avis de ses commissions et de celui de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Le conseil départemental :

- prend acte de la présentation des rapports annuels 2018 des sociétés suivantes :

\* la compagnie maritime anglo-normande, étant entendu qu'un nouveau rapport d'activité devra être présenté par le délégataire, le rapport 2018 ne pouvant être accepté en l'état,

\* la société d'exploitation de Cherbourg-Maupertus Aéroport avec une recette de 144 731 € au titre de la redevance variable de l'année 2018,

\* de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche pour les ports de :

- . Saint-Vaast-la-Hougue,
- . Port-Bail,
- . Barfleur ;

- approuve également les perspectives du service de liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes pour 2020 et au-delà, et par conséquent autorise la prolongation de la délégation de service public (DSP), comme le contrat initial le permet,

Etant précisé que cette prolongation serait assortie de conditions suspensives au maintien de l'exploitant :

\* assurer la maintenance préventive pour un maintien des navires en condition opérationnelle,

\* régler les problèmes de management des équipages,

\* faciliter l'éventuel transfert de l'activité vers le Département avant la fin de cette prolongation.

Par ailleurs, après avoir recueilli l'accord de tous les conseillers départementaux pour ajouter ce point à l'ordre du jour, le conseil départemental décide la modification de nom de l'aéroport « Cherbourg-Maupertus » en « Cherbourg-Manche ».

**Adopté à l'unanimité**

**Vote(s) pour : 46**

**Vote(s) contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

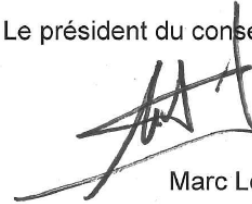
**Ne prend pas part au vote : 8**

Madame Frédérique Boury, Madame Christèle Castelein, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Jean-Paul Fortin, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Maryse Le Goff, Monsieur Marc Lefèvre, Monsieur Jean Morin

Délibéré à Saint-Lô, le 26 septembre 2019



Le président du conseil départemental,



Marc Lefèvre

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20190926-lmc1956068-DE-1-1

Date envoi préfecture : 30/09/19

Date AR préfecture : 30/09/19

Date de publication : 03/10/19